

## Pepinster, une commune qui repense ses déplacements !



À Pepinster, ... Je me mobilise !  
Informations pratiques pages 7 et 8

De tout temps, la mobilité au sein des villes a engendré le développement de centres d'échanges commerciaux. Aujourd'hui et demain, tous les experts s'accordent sur la croissance voire l'explosion des déplacements de chacun.

La mobilité touche des domaines aussi variés que le déplacement des automobiles, des camions de livraison, des piétons, des cyclistes ou des personnes à mobilité réduite. Tous ces usagers doivent et devront à l'avenir se partager l'espace public.

La Commune de Pepinster a compris cet enjeu et a décidé d'élaborer un Plan Communal de Mobilité à exécuter à court, moyen et long terme. Nos objectifs sont multiples, à savoir :

- assurer une meilleure sécurité objective et subjective des usagers;
- veiller à conserver une bonne fluidité de circulation;
- développer les cheminements pédestres et cyclistes;
- aménager le centre de la commune de manière conviviale, accueillante et chaleureuse et y redéployer de la sorte un nœud commercial significatif.

C'est au travers de ce programme qu'il sera permis de participer avec nous à la mise en place des différentes actions nous concernant toutes et tous.

La Commune de Pepinster espère que vous serez sensibles à notre démarche et que vous participerez nombreux à la mise en œuvre de nos projets.

L'Echevin de la Mobilité,

Claude DEDYE



## La mobilité : la Commune de Pepinster se mobilise...

En janvier 1999, les autorités communales de Pepinster, soucieuses de promouvoir une mobilité plus efficace au sein de l'entité, confient au bureau d'études Radian la conception d'un plan communal de mobilité pour mettre en évidence les problèmes de circulation rencontrés sur l'ensemble du territoire communal et par l'ensemble des usagers.

En juillet 2001, face aux constats et à la volonté de se fixer une ligne de conduite cohérente pour l'aménagement futur de l'entité, les autorités communales décident d'aller plus en profondeur dans la réflexion et d'aligner le plan communal de mobilité aux nouveaux objectifs de la Région wallonne. Elles s'entourent d'un comité technique composé des acteurs régionaux et communaux compétents en matière de mobilité.



### QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ ?

C'est un document composé de textes et de cartes.

- ▶ Il permet de prendre connaissance des problèmes de déplacement des personnes et des marchandises et met en évidence les problèmes d'insécurité routière sur l'ensemble du territoire communal;
- ▶ Il propose les bases d'une bonne gestion, équilibrée et harmonieuse, entre les différents modes de circulation (la marche, le vélo, la voiture, les transports en commun, le transport de marchandises);
- ▶ Il propose des actions concrètes et des aménagements cohérents de voiries et d'espaces publics.

### QUEL EST SON CONTENU ?

Un plan communal de mobilité comprend trois parties :

- ▶ Le plan des déplacements définit, pour chaque mode de transport, les trajets les plus adaptés. Il propose des mesures concrètes pour améliorer l'accessibilité et la gestion du réseau de voiries.
- ▶ Le plan des stationnements définit, pour chaque mode de transport, les zones de stationnement à mettre en place en fonction de l'offre et de la demande en emplacements.
- ▶ Le programme d'actions reprend les principes d'aménagements et les actions à mener pour améliorer les déplacements sur l'ensemble de l'entité. Il propose des recommandations et établit des priorités dans la mise en œuvre des actions.



## Le plan communal de mobilité de Pepinster : Les objectifs à atteindre, les actions à mettre en œuvre

Les autorités communales de Pepinster ont choisi les objectifs sur base du diagnostic pour améliorer les déplacements, la sécurité routière et la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal. Le choix des objectifs est essentiel. Il détermine et engage la politique communale en matière de mobilité pour les années à venir.

Pour atteindre ces objectifs, le plan communal de mobilité propose une série d'actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer vos déplacements au quotidien.

Les actions présentées ci-après ne sont qu'exemplatives ! Pour prendre connaissance du programme d'actions dans sa globalité et ses détails, participez aux différentes initiatives. «...Je me mobilise !» Informations pratiques pages 7 et 8.

### TRANSPORTS EN COMMUN

**1** Promouvoir la multimodalité et développer des pôles multimodaux, c'est notamment :

- ▶ combiner la voiture et le train, le bus et la marche, le vélo et la marche;
- ▶ développer les endroits où les différents modes de transport coexistent : la gare...

**2** Renforcer l'attractivité des transports en commun, c'est notamment :

- ▶ adapter le service des bus aux besoins des usagers;
- ▶ assurer la sécurité et le confort des arrêts;
- ▶ développer des emplacements de stationnement à proximité de la gare pour les voitures mais aussi pour les vélos...



### DES ARRÊTS DE BUS SÛRS ET CONFORTABLES

En agglomération :



Hors agglomération :



# PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

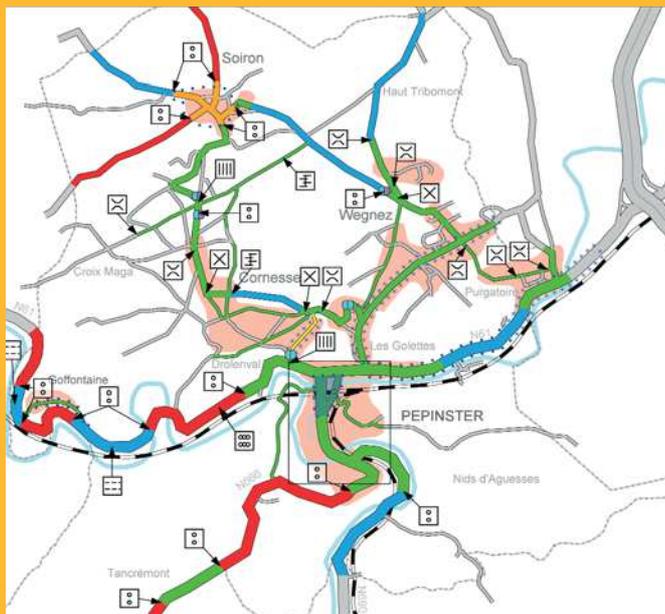
## VÉHICULES PRIVÉS MOTORISÉS

- 1 Etablir une hiérarchisation correcte du réseau routier, c'est notamment :
  - ▶ réorganiser les voiries selon leurs fonctions (liaisons entre agglomérations, entre quartiers...) et leurs utilisateurs (camions, voitures, piétons, cyclistes);
  - ▶ améliorer la signalisation directionnelle...
- 2 Réduire l'insécurité routière, c'est notamment :
  - ▶ aménager les voiries;
  - ▶ modérer les vitesses de circulation...



## DES VITESSES CONTRÔLÉES SUR TOUTE L'ENTITÉ

- ▶ Adapter la vitesse au rôle de la voirie : zone d'agglomération, zone résidentielle et zone scolaire.
- ▶ Réaliser des aménagements pour réduire la vitesse.



<p><b>Limitations de vitesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>90 km/h</li> <li>70 km/h</li> <li>50 km/h</li> <li>30 km/h</li> <li>20 km/h</li> </ul>	<p><b>Aménagement complet de voirie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement réalisé</li> <li>Aménagement prévu</li> </ul>	<p><b>Outils de modération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif surélevé</li> <li>Dévoitement</li> <li>Réduction de la surface du carrefour</li> <li>Changement de revêtement</li> <li>Effet de porte</li> <li>Rétrécissement de la perspective</li> <li>Rétrécissement des bandes de circulation</li> </ul>
<p><b>Adaptations signalétiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau panneau d'entrée d'agglomération (F1)</li> <li>Nouveau panneau de sortie d'agglomération (F3)</li> </ul>		

## 3 Améliorer la convivialité du centre de Pepinster, c'est notamment :

- ▶ redistribuer l'espace public du centre ville entre les différents utilisateurs;
- ▶ limiter le trafic de transit et de poids lourds dans le centre ville...



## L'AMÉNAGEMENT DE PEPINSTER CENTRE

### Pourquoi ?

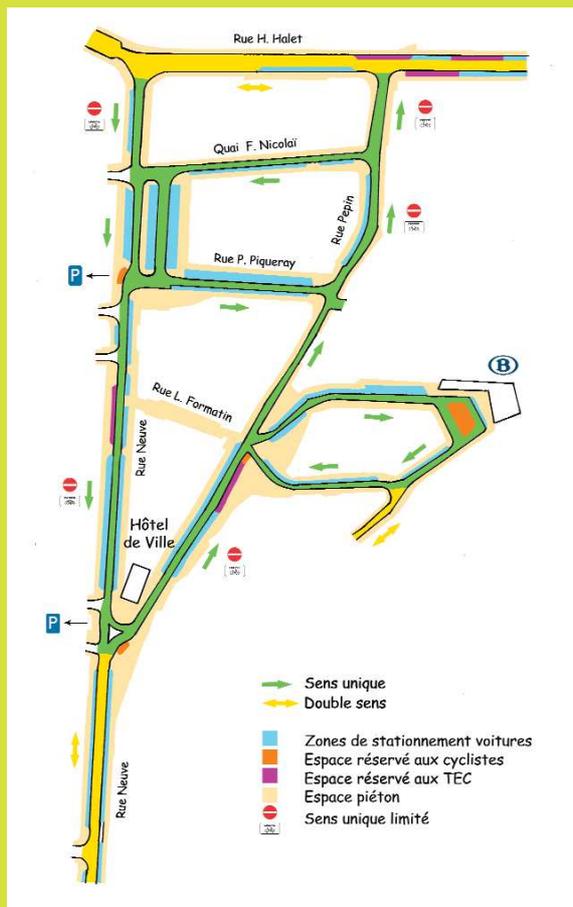
- ▶ Pour redynamiser le centre de Pepinster en facilitant l'accès aux commerces, à la gare, aux services administratifs, socioculturels...
- ▶ Pour retrouver une meilleure convivialité au centre de Pepinster en rendant aux transports en commun, aux vélos et aux piétons une place de choix dans la circulation et dans l'occupation de l'espace public.

### Comment ?

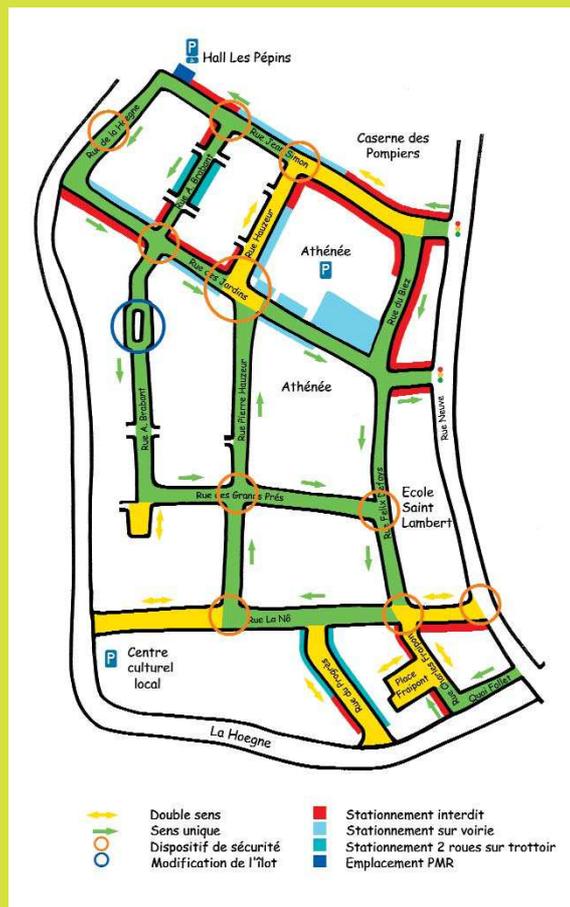
- ▶ Par une réorganisation des sens de circulation.
- ▶ Par des aménagements pour modérer la vitesse de circulation.
- ▶ Par une gestion plus efficace du stationnement : « zone bleue », « parking d'accueil périphérique ».

### Concrètement...

Vers une circulation des véhicules en boucle au centre de Pepinster (proposition à affiner)



L'aménagement du quartier Boma-Matadi



# PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

## DÉPLACEMENT DOUX

1 Sécuriser et favoriser les déplacements des piétons et cyclistes, c'est notamment :

- ▶ aménager des cheminements piétons;
- ▶ aménager des itinéraires cyclables;
- ▶ créer des emplacements de stationnement vélo;
- ▶ sécuriser les traversées de voiries et les carrefours pour les piétons et les vélos...



2 Permettre une autonomie maximale des personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements, c'est notamment :

- ▶ prévoir des zones de stationnement spécifiques;
- ▶ veiller au bon aménagement des trottoirs, des traversées de voiries et des arrêts de bus...

3 Guider les touristes dans l'entité, c'est notamment :

- ▶ encourager l'utilisation du vélo à des fins touristiques;
- ▶ baliser et éditer les itinéraires de balades...

## DES CHEMINEMENTS PIÉTONS

- ▶ Relier au mieux les lieux touristiques, socioculturels, commerciaux et de loisirs de l'entité.

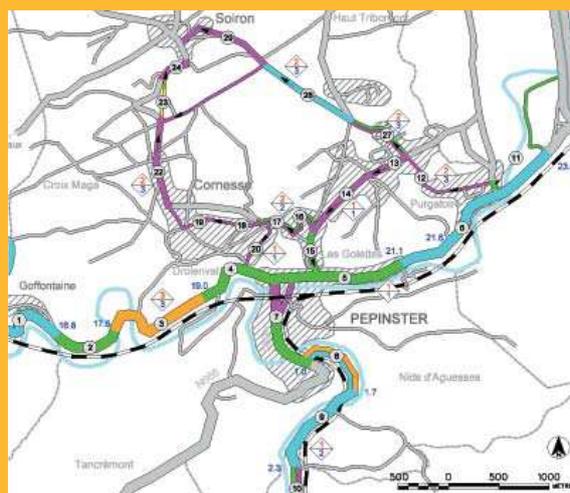


Plan piéton de Wegnez

... Mais aussi le plan piéton de Cornesse, de Soiron et de Pepinster centre.

## UN RÉSEAU CYCLABLE

- ▶ Aménager et sécuriser les liaisons cyclables entre Pepinster et les communes voisines (Trooz, Verviers, Theux).
- ▶ Relier entre eux les villages de Cornesse, Soiron, Wegnez et Pepinster...



## DE BONS AMÉNAGEMENTS POUR PERSONNES À MOBILITE REDUITE



	Réseau autonome (F89)
	Piste cyclable en site propre (D7 ou D9)
	Piste cyclable bidirectionnelle (D7 ou D9)
	Piste cyclable marquée (PCM)
	Bande cyclable suggérée (BCS)
	Sens unique limité (SUL)
	Mixité avec modération de la vitesse

	1 - réalisation à court terme
	2 - réalisation à moyen terme
	3 - réalisation à long terme
	1 - difficulté technique simple
	2 - difficulté technique légère
	3 - difficulté technique lourde



## Le plan communal de mobilité de Pepinster... je me mobilise !

Depuis le début du projet, vous êtes associés à son élaboration. La dernière ligne droite est plus que jamais à franchir ensemble.

Participez à l'enquête publique ! Les autorités communales de Pepinster souhaitent que ce moment soit plus qu'une formalité administrative. Elles vous invitent à prendre part au dialogue et à la réflexion finale.

Plusieurs moyens d'information et de participation sont à votre disposition : exposition, réunions d'information, permanence téléphonique, site Internet.

### VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE EST À VOTRE ÉCOUTE !

L'enquête publique dure 30 jours. Elle débute le 28 février 2005 et se clôture le 29 mars 2005. Durant ces 30 jours :

**Consultez le projet de plan communal de mobilité** à l'Administration communale de Pepinster :

- ▶ au service des travaux subsidiés : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30;
- ▶ au service de la population : le samedi matin de 9h à 12h.

**Envoyez par écrit vos remarques et observations** au Collège des Bourgmestres et Echevins de Pepinster.

**Visitez l'exposition** : une dizaine de panneaux vous permettront de cerner en un coup d'œil les enjeux communaux en matière de mobilité et les actions concrètes proposées pour chaque mode de transport sur l'ensemble de l'entité.

**Posez vos questions** au 087/46.83.42 : Eric Carlier, le conseiller en mobilité de votre commune est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches.

**Consultez le site Internet** : [www.pepinster.be](http://www.pepinster.be)

### Participez aux réunions d'information !

4 réunions d'information sont organisées dans le cadre de l'enquête publique. Vous y prendrez connaissance du projet de plan communal de mobilité; vous échangerez vos points de vue avec les autorités communales et le bureau d'études et vous donnerez votre avis.

Une heure avant chaque réunion, le conseiller en mobilité et une éco-conseillère vous accueilleront et seront à votre disposition pour vous aider à la compréhension des documents et des cartes, pour répondre à vos questions et pour vous conseiller dans vos démarches de participation...

### Pour plus d'informations :

#### UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

- ▶ Vous souhaitez un complément d'information, des réponses techniques, un conseil, un accompagnement dans vos démarches pour une participation constructive à l'enquête publique ? Formez le 071/300.300 (Espace Environnement), une éco-conseillère vous informe et répond à vos questions, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30.

#### UN SITE INTERNET

- ▶ [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)
- ▶ Le site Internet d'Espace Environnement consacre plusieurs pages spécifiques au projet de plan communal de mobilité. Vous y trouverez toutes les informations essentielles ainsi que le calendrier de l'enquête publique.



## A vos agendas !

### L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Période :** du 28 février au 29 mars 2005

**Consultation du dossier :** à l'Administration communale de Pepinster

- ▶ au service des travaux subsidiés : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30;
- ▶ au service de la population : le samedi matin de 9h à 12h.

**Dépôts des observations :** du 28 février au 29 mars 2005 par écrit à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins de Pepinster, Administration communale de Pepinster rue Neuve 35, 4860 Pepinster.

### 4 RÉUNIONS D'INFORMATION

**Le 8 mars à 20h à Soiron** (Salle Communale, Soiron-Centre).

**Le 10 mars à 20 h à Wegnez** (Hall du Paire, rue du Paire).

**Le 17 mars à 20 h à Pepinster** (Foyer Culturel, cour Ransy).

**Le 22 mars à 20h à Cornesse** (Centre Culturel, route de Soiron).



### Pour plus d'informations :

- ▶ Votre conseiller en mobilité, Eric Carlier : 087/46.83.42.
- ▶ Une exposition : Hall d'entrée de l'Administration communale de Pepinster.
- ▶ 2 sites Internet : [www.pepinster.be](http://www.pepinster.be) et [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be).
- ▶ Une permanence téléphonique : 071/300.300 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

### Partenaires :



Administration communale de Pepinster  
rue Neuve 35  
4860 PEPINSTER



Bureau d'études RADIANT sprl  
rue E. Vandervelde 24  
4610 QUEUE-DU-BOIS



Espace Environnement asbl  
rue de Montigny 29  
6000 CHARLEROI

### Avec le soutien :



Ministère de l'Équipement et des Transports  
Direction générale des Transports  
boulevard du Nord 8  
5000 NAMUR



**Avec la collaboration de :** MET, SNCB, TEC Liège-Verviers, Pro-vélo/GRACQ, GAMAH, Police Zone Vesdre, Mobilo Club

